

Les Turbos



Pour qui sont les Turbos?

Vous pensez que le cours d'une action, d'un indice, d'une matière première, d'un métal précieux, d'une obligation d'Etat ou d'une monnaie va évoluer dans une certaine direction et vous souhaitez transformer votre intuition en performance? Les Turbos de RBS vous offrent cette possibilité! Si vous anticipez une hausse du cours du sous-jacent, achetez un Turbo Call. Si vous êtes convaincu que le cours baissera, achetez alors un Turbo Put.

Fonctionnement des Turbos

Comme pour les Warrants, il existe deux types de Turbos: les Turbos Call et les

Turbos Put. Les Turbos Call vous permettent de participer avec un effet de levier à la hausse d'un sous-jacent tandis que les Turbos Put vous permettent de bénéficier de la baisse d'un sous-jacent avec un effet de levier. Tant que vos attentes se réalisent, le Turbo gagne en valeur avec un effet de levier et n'est pas limité dans le temps par une durée de vie prédéterminée. Si vos attentes ne se produisent pas, le Turbo perd de la valeur avec un effet de levier, jusqu'à une perte quasi totale voire totale de sa valeur. Dans tous les cas, vous ne perdrez jamais plus que la somme que vous avez investie.

Les Turbos n'offrent aucune garantie en capital (l'investisseur peut subir une perte totale du capital investi). L'achat des Turbos décrits dans cette brochure est déconseillé aux personnes n'ayant pas une parfaite connaissance des risques inhérents à ce type d'investissement. L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques décrits dans cette brochure, dans le résumé en français du prospectus (disponible sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-France.org) et sur le site de RBS (www.rbsbank.fr/markets) ainsi que dans le prospectus de base et ses suppléments (disponible sur le site de RBS (www.rbsbank.fr/markets)) visés par l'Autoriteit Financiële Markten (AFM, régulateur financier néerlandais).

Le concept

Les Turbos permettent de participer entièrement à l'évolution du cours du sous-jacent, bien qu'une fraction de ce cours seulement soit versée en guise d'apport initial. Il en résulte un effet de levier qui détermine avec quel effet de démultiplication le Turbo réplique l'évolution du sous-jacent. A titre d'illustration, un Turbo Call sur l'action LVMH avec un levier de cinq réagit, en règle générale, cinq fois plus à la variation des cours que l'action LVMH elle-même. Si, par exemple, l'action LVMH varie de 1%, le Turbo enregistrera une variation de 5%. De la même façon, un Turbo Call LVMH doté d'un levier de 10 aura une variation dix fois supérieure à celle de l'action LVMH.

Par conséquent, plus le levier est important, plus le Turbo réagit fortement aux variations de cours du sous-jacent. Les mêmes règles s'appliquent en cas de baisse du cours du sous-jacent. La perte maximale est néanmoins limitée au prix payé pour l'achat du Turbo. Afin de pouvoir profiter pleinement des possibilités qu'offrent les Turbos il est primordial de comprendre que le levier n'est pas une constante mais plutôt une variable dépendant directement de l'évolution du cours du sous-jacent.

**Placez malin,
placez Turbo**

Plus d'informations

Online

rbsbank.fr/markets

E-Mail

markets.fr@rbs.com

Téléphone

 N°Azur 0 810 147 147

PRIX D'APPEL LOCAL

Comme l'illustre l'exemple ci-contre, plus les anticipations de l'investisseur se réalisent, plus la portion du sous-jacent attribuable au titulaire du Turbo est grande. Le niveau de financement qui est resté constant en termes absolus, a baissé en termes relatifs: ceci a pour effet de réduire l'effet de levier. Dans le cas inverse, c'est-à-dire si les anticipations de l'investisseur ne se réalisent pas, le niveau de financement prend une proportion de plus en plus importante et le levier croit. En d'autres termes il y a une augmentation du levier si les anticipations de l'investisseur ne sont pas réalisées alors qu'il y a une baisse du levier si le marché évolue dans le sens de l'investisseur.

Le sous-jacent

Les Turbos émis par RBS offrent aux investisseurs la possibilité d'accéder avec un effet de levier à de nombreux marchés par le biais de sous-jacents divers. Les investisseurs peuvent choisir de placer leur capital tant à la hausse qu'à la baisse sur divers sous-jacents: actions, indices, obligations, taux de change ou encore matières premières.

Le levier

RBS offre pour la plupart de ses sous-jacents une gamme de Turbos laissant à l'investisseur le choix parmi plusieurs niveaux de levier. Le levier évolue au cours de la durée de vie du produit, principalement en fonction de l'évolution du sous-jacent.

$$\text{Lever} = \frac{\text{Sous-jacent} \times \text{Taux de change}}{\text{Cours Turbo} \times \text{Ratio}}$$

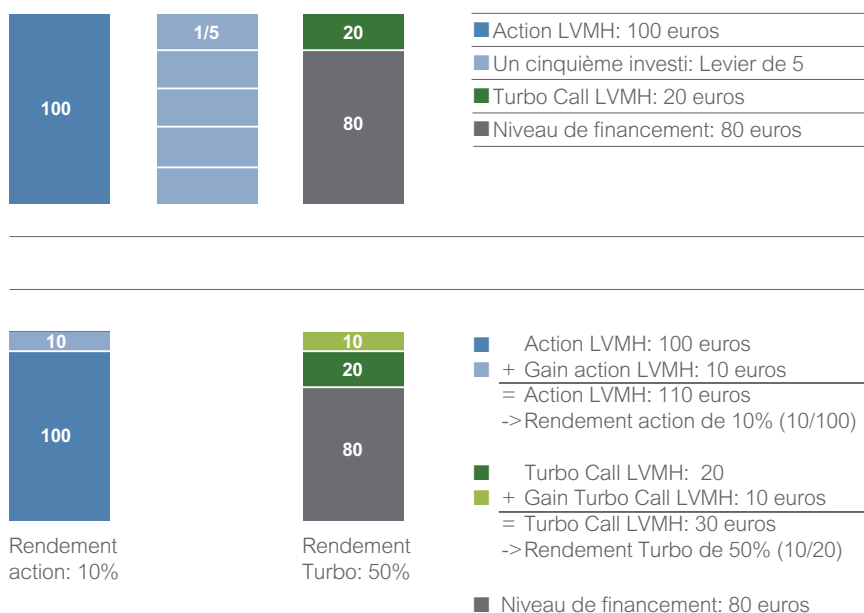
Le niveau de financement

En faisant appel aux Turbos, vous ne versez qu'une fraction de la valeur du sous-jacent pour l'achat d'un Turbo. Le «niveau de financement» correspond à la part restante de la valeur du sous-jacent financée par RBS. Le mécanisme du Turbo vous permet de participer pleinement à l'évolution du cours du sous-jacent avec une mise de fonds réduite. De jour en jour, un intérêt est appliqué au niveau de financement: le «taux de financement».

La barrière désactivante

Pour éviter un appel de marge quotidien, les Turbos incluent un mécanisme de barrière désactivante. Ainsi, la valeur des Turbos ne peut être négative. Dès que la barrière désactivante est franchie, le Turbo est résilié.

Exemple



Le prix d'un Turbo

Les Turbos ont un fonctionnement particulièrement transparent. Pour connaître la valeur d'un Turbo, il suffit de faire la différence entre le niveau de financement et le cours du sous-jacent (inversement pour un Put), ajustée par le ratio et le taux de change.

Prix d'un Turbo Call

$$\text{Prix d'un Turbo}_{\text{Call}} = \frac{\text{Cours du sous-jacent} - \text{Niveau de financement}}{\text{Ratio} \times \text{Taux de change}}$$

Prix d'un Turbo Put

$$\text{Prix d'un Turbo}_{\text{Put}} = \frac{\text{Niveau de financement} - \text{Cours du sous-jacent}}{\text{Ratio} \times \text{Taux de change}}$$

Le ratio

Le ratio d'un Turbo indique le nombre de Turbos qu'il est nécessaire d'acheter afin de répliquer l'effet d'une unité du sous-jacent.

Stratégies accessibles par les Turbos

Les Turbos offrent principalement deux stratégies, et peuvent servir tant à s'exposer à un risque supplémentaire ou à réduire le risque dans un portefeuille. Ainsi vous pouvez:

- Utiliser le levier pour dégager des liquidités
- Réduire le risque dans un portefeuille et vous couvrir avec un hedge

Les risques

Les Turbos sont des produits à haut risque (tel que notamment risque de perte totale ou partielle du capital investi, risques résultants du levier, risque de change, risque de faillite, risque de crédit) et ne conviennent donc pas à tous les investisseurs.

Dans le cadre de ses activités bancaires, il se peut que RBS soit amené à effectuer des transactions en grande quantité sur le sous-jacent d'un Turbo, ce qui peut affecter sa valorisation en bien ou en mal. RBS fait à la fois office d'agent de calcul (l'entité juridique qui établit la valeur du produit) et d'émetteur. Dans ce sens, RBS peut être amené à procéder à des réajustements sur le Turbo et ses caractéristiques. Il est primordial que chaque investisseur comprenne le mécanisme et les risques des Turbos avant d'investir dans ce type de produit. L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques décrits dans cette brochure et plus particulièrement dans les prospectus de base, les suppléments, les conditions définitives et le résumé des prospectus de base.

Les frais et fiscalité

En plus des frais de financement et l'écart achat-vente, vous pouvez être assujéti lors de l'achat et de la vente de Turbos à des frais de courtage et autres commissions prélevées par votre intermédiaire financier. De plus, les profits (ou les pertes) réalisés sont imputables sur les profits de même nature (y compris les profits sur valeurs mobilières) réalisés au cours de la même année ou des dix années suivantes. Le profit net constaté est imposable au taux global d'imposition de 30,1%. Les Turbos ne sont pas éligibles au PEA, ni à l'assurance-vie. Ces informations ne constituent qu'un résumé du régime fiscal à la date de parution de cette brochure, et est susceptible d'être modifié. Votre situation personnelle doit être étudiée avec votre conseiller habituel.

Quelques conseils

Avant toute décision d'investissement, vous devez absolument appréhender et comprendre avec précision la nature et les mécanismes régissant les Turbos. Vous devez choisir avec discernement le niveau du levier et de la barrière désactivante du Turbo que vous souhaitez acquérir en fonction de vos anticipations de l'évolution du marché et de ses conditions actuelles. En cas de doute, vous êtes invité à consulter votre conseiller financier.

Comment choisir son Turbo?

Sous-jacent

Des variations de quel sous-jacent souhaitez-vous profiter avec un levier? Choisissez parmi les actions, indices, matières premières, taux de change et obligations.

Direction

Pensez-vous que le sous-jacent va baisser ou monter? Choisissez un Turbo Put ou un Turbo Call.

Levier

Quel niveau de risque êtes-vous prêt à assumer? Choisissez un Turbo avec un levier plus ou moins élevé.

Barrière

La barrière désactivante résultant du choix du levier n'est-elle pas trop proche? Vérifiez si le risque de désactivation n'est pas trop fort.

Avantages

- Pas d'impact de la volatilité sur la valeur du Turbo ni de valeur temps
- Effet de levier sur la performance du sous-jacent moyennant un faible capital investi
- Valorisation du turbo transparente et simple à comprendre
- Large gamme de sous-jacents et large gamme de leviers
- Perte en capital limitée au capital investi

Inconvénients

- Perte partielle ou totale du capital investi si le sous-jacent atteint la barrière désactivante
- Effet de levier: placement plus risqué qu'un placement direct dans le sous-jacent
- Sensibilité importante aux fluctuations du cours du sous-jacent
- Turbos dont le sous-jacent n'est pas négocié sur Euronext Paris peuvent atteindre leur barrière désactivante en dehors des heures de négociation d'Euronext Paris
- Risque de remboursement anticipé

Les Turbos n'ayant pas de durée de vie déterminée, vous pouvez conserver votre investissement dans un Turbo tant que votre placement est en ligne avec votre stratégie et votre anticipation de l'évolution des conditions du marché. Cependant, comme le levier évolue avec les fluctuations du sous-jacent, il est fortement recommandé de réévaluer régulièrement votre situation.

À propos de RBS

Pour acheter un Turbo, contactez votre banque ou intermédiaire financier. Afin de l'identifier, chaque Turbo dispose d'un code ISIN et d'un code Mnémonique individuel. Pour connaître l'offre actuelle en Turbos, consultez www.rbsbank.fr/markets. Vous pouvez également commander les brochures via markets.fr@rbs.com ou en appelant le 0810 147 147 tous les jours ouvrables de 9h00 à 18h00.

Les Turbos sont émis par The Royal Bank of Scotland plc et/ou par The Royal Bank of Scotland N.V., qui appartiennent à The Royal Bank of Scotland Group plc.

Ce document a été préparé uniquement pour information par The Royal Bank of Scotland plc ou un de ses affiliés («RBS»). Les informations et opinions contenues dans ce document n'ont qu'un caractère informatif et ont été obtenues de sources réputées fiables, néanmoins RBS ne peut garantir l'exactitude, l'exhaustivité, la mise à jour des informations contenues dans ce document.

Rien dans ce document d'information ne peut être considéré comme un conseil en investissement, une invitation, une sollicitation, une offre ou encore une recommandation de s'engager dans toute transaction, ni comme une confirmation officielle ou officieuse des termes d'une transaction. Ce document n'a pas vocation à remplacer un conseil, préalable à tout investissement, donné par votre banque ou tout autre conseil financier. Ce document ne constitue pas un support d'information visé par une autorité de tutelle, et ne saurait servir de base de réflexion pour soutenir une décision d'investissement. Toute personne venant à acquérir les instruments financiers mentionnés dans le présent document devra uniquement se fonder sur les termes du prospectus de base, de ses suppléments, de son résumé, des conditions définitives applicables ou de tout autre support d'information équivalent tel que visé par une autorité de tutelle.

Il est fortement recommandé aux investisseurs potentiels de ne prendre leur décision d'achat qu'après avoir soigneusement étudié la nature, le fonctionnement, les caractéristiques, les risques des instruments financiers, ainsi qu'après avoir pris en considération leurs objectifs d'investissement, leur expérience, leur connaissance, leur capacité financière et opérationnelle ; ainsi qu'au regard de tout autre élément pertinent. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en raison de leur nature, les instruments financiers décrits dans ce document peuvent notamment comprendre des risques de fluctuation de cours importante, des risques de marché, des risques de crédit et des risques de liquidité. Les investisseurs doivent être conscients que la valeur des instruments financiers peut diminuer et même devenir nulle, et donc qu'ils peuvent perdre l'intégralité de leur mise initiale. L'achat des instruments financiers est déconseillé à toute personne n'ayant pas une parfaite compréhension des risques inhérents à ces instruments. Avant toute décision d'investissement, tout investisseur est invité, en cas de doute, à consulter ses propres conseils (notamment en matière financière, juridique, fiscale et comptable). Sous réserve du respect des obligations que la loi met à leur charge, RBS ne pourra être tenu pour responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit, résultant de l'investissement dans un quelconque de ces instruments financiers.

Les prospectus de base et leurs suppléments pour l'émission des Turbos ont été visés par l'Autoriteit Financiële Markten (AFM, régulateur financier néerlandais) qui a délivré à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF, régulateur financier français) les certificats d'approbation attestant que ces prospectus de base et leurs suppléments ont été établis conformément aux dispositions de la directive européenne 2003/71/CE. Conformément à la réglementation applicable, les supports d'information (prospectus de base, suppléments, résumé et conditions définitives «Final terms» relatives à chaque émission) sont consultables sur notre site à l'adresse suivante www.rbsbank.fr/markets et sont disponibles gratuitement sur simple demande auprès de RBS, 94, Boulevard Haussmann, 75008 Paris. Les conditions définitives et le résumé en français du prospectus sont également consultables sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

En structurant, émettant et vendant les instruments financiers, RBS n'agit pas en qualité de conseil. RBS ne pourra être tenu responsable d'une perte quelconque résultant de façon directe ou indirecte de la consultation ou de l'utilisation de ce document.

RBS, et/ou ses employés, clients peuvent avoir des intérêts dans les instruments financiers et/ou les dérivés y afférents, décrits dans ce document ; tels que notamment acheter ou vendre des instruments financiers émis par les émetteurs mentionnés dans ce document, agir en tant que teneur de marché ou avoir fourni ou fournir des services d'investissement, bancaires et financiers ou de toute autre nature, à toute société ou émetteur mentionnés dans ce document. RBS, ses employés ou dirigeants peuvent avoir exercé des fonctions d'employés ou de dirigeants auprès de tout émetteur mentionné dans ce document ou ont pu intervenir en qualité de conseil auprès de ce(s) émetteur(s). Ce document ne peut être distribué ou utilisé par toute personne ou entité dans un pays où une telle distribution serait contraire à la réglementation locale ; il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ces produits.

Les informations contenues dans ce document sont la propriété de RBS et ne sont fournies que sur demande et ne peuvent être fournies (en tout ou partie) à des tiers sans l'autorisation expresse de RBS.

Ce document n'est destiné à être distribué ni aux États-Unis ou à des ressortissants des États-Unis, ni aux Pays-Bas ou à des ressortissants des Pays-Bas, ni à des clients particuliers au Royaume-Uni. The Royal Bank of Scotland plc et/ou The Royal Bank of Scotland N.V., émetteurs des Turbos sont régulés respectivement par «Financial Services Authority» et «De Nederlandsche Bank». Le contenu de ce document peut, dans certains cas, ne pas avoir été revu par l'autorité de tutelle du pays dans lequel il est distribué ; aussi, en cas de doute sur son contenu, les investisseurs sont invités à prendre conseil auprès de professionnels compétents.

Euronext Paris S.A. détient tous droits de propriété relatifs à l'indice CAC40® (l'«Indice»). Euronext Paris S.A., ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garant, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre des Turbos. Euronext Paris S.A., ne sera pas tenue responsable vis à vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice, de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice, ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

«CAC40®» et «CAC®» sont des marques déposées par Euronext Paris S.A., filiale d'Euronext N.V.

© The Royal Bank of Scotland plc. Tous Droits réservés. La reproduction en tout ou partie de ce document sans notre accord préalable écrit est interdite, sauf pour usage personnel.

Cette brochure contient de nombreuses marques déposées appartenant à The Royal Bank of Scotland Group plc et/ou à une société du groupe RBS, notamment le logo RBS, les noms «The Royal Bank of Scotland», «RBS» et la marque «Building tomorrow». . Nous vous invitons à contacter The Royal Bank of Scotland plc, immatriculée en Écosse sous le numéro No 90312, à l'adresse suivante 36 St Andrew Square, Edinburgh EH2 2YB, en cas de doute sur une marque appartenant à The Royal Bank of Scotland Group plc ou à une société du groupe RBS.

Ce document est édité par RBS Markets - Achevé de rédiger: 14 octobre 2011.